

1. Résultats DNB 2023 :

	< 100		100 - 199		200 - 299		300 - 400		Total
	Maîtrise insuffisante		Maîtrise fragile		Maîtrise satisfaisante		Très bonne maîtrise		
Total 2023	0	0%	0	0%	19	31%	42	69%	61
Total 2022	0	0%	1	1,4%	28	40%	41	58,6%	70
Total 2021	0	0%	1	1,4%	36	50%	35	48,6%	72
Total 2020	23			37%	40			63%	63 Covid
Total 2019	13	2,1%	31	52,5%	3	5,1%	12	20,3%	59
Total 2018	24	34,4%	22	31,5%	8	11,5%	16	22,6%	70
Total 2017	0	0%	8	14,5%	15	27,3%	32	58,2%	55

Taux de réussite au DNB	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Établissement	95%	93%	80%	90%	84%	85%	94%	98.1%
/ Académie	+6	+7	-4	+5	-1	87%	85,9%	90.4%
/ France	+7	+7	-5	+5	-3	88%	87,7 %	89.1%

2. Orientation Juin 2023 :

Vers la 2nde générale et technologique :

3eme vers 2nde GT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Établissement	46,5	52,1	58,3	46,0	55.4	58.7	70.5
/ Académie	62,4	61,8	60,9	62,8	61.7	60.4	
/ Département	63,2	61,7	61	65	63.8	62.3	

Vers la 2ne Professionnelle ou CAP :

3eme vers 2nde Pro	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Établissement	20,7	21,1	28,3	31,7	18.9	21.4	19.7
/ Académie	22,4	20,8	20,9	20,7	20.6	21	
/ Département	21,5	20,1	19,5	18,9	18.7	19.8	

Les taux de passage en 1ere G :

2ndeGT vers 1ereG	2019	2020	2021	2022	2023
Établissement	66.7	50	48.2	61.9	
/ Académie	68.6	68	67.1	64.2	
/ Département	70	71.2	68.6	63.7	

3. Evolution des effectifs :

Rentrée	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Elèves scolarisés	253	267	268	269	287	279	282	293	289	280	274

4. Liste des Personnels :

5. DIRECTION	SERVICES	ENSEIGNEMENT	
Mme DELOUARD Christine Principale	<u>VIE SCOLAIRE</u> Mme DISSEY Aline	Mme BOBINET Sophie	CDI
Mme RODRIGUES Corine Adjointe Gestionnaire	Mme MERLE Laëtitia C.P.E	Mme BOISSON FLOC'H Albane M. BOUTTEAUD Paul Mme BRIENT Marie	LETM ED.MUS LET CL
<u>ADMINISTRATION</u>	<u>ASSISTANTS D'ÉDUCATION</u>	Mme CAILLON Géraldine	SC.PHY
Mme NIVET Marie-Laure Secrétaire de Direction	<u>AED</u>	Mme CARLE Marie	ALD
<u>ASSISTANTE SOCIALE</u> M.	Mme BLANCO Linda Mme BRUNELLE Aurélie Mme DÉRISSON Anne	Mme DEMAUTIS Nadège Mme DOMERGUE Élise M. DRAPEAU Baptiste	MATH ESP MATH
<u>CONSEILLER D'ORIENTATION</u> M.	M. PASQUIER Alexandre Mme TESSIER Hélène	Mme DROUET Cécile M. FOILLERET Amaury	LETM S.V.T
<u>MÉDECIN SCOLAIRE</u> Mme GILET-PICHOU Nathalie	<u>A.E.S.H.</u> Mme COURCOUX M. CUVELIER Richard	Mme KIELBASSA Déborah M. LALLIER Romain M. LECAMP Denis	ANG E.P.S. E.P.S.
<u>INFIRMIÈRE SCOLAIRE</u> Mme SABATIÉ Véronique	Mme FOREST Fanny Mme GOULARD Laurence	M. LE MARREC Erwan Mme MASTIL Sophie	MATH ANG
<u>ENSEIGNANT RÉFÉRENT</u> Mme JALLOULI Virginia	Mme PICARD Aurélie	M. MENSCAL Pierre M. MONTALIBET Damien	E.P.S. HTG
<u>ACCUEIL</u> Mme FOUILLADE Ségolène	<u>AGENTS TECHNIQUES POLYVALENTS</u> Mme CLAIRAT Fabienne Mme LEVAZEUX Aurélie Mme QUINCONNEAU Nathalie	Mme ODIER Isabelle M. SAADAOUI Farid M. SAMAIN Philippe	LETM ARTS PL TECHNO
<u>CUISINE</u> M. MANDIN Frédéric	Mme TONNA Emma <u>MAINTENANCE</u> M. LEDUC Ugo	Mme TRIPON Justine M. VANSSE Didier	ANG HTG

Absents
remplacés

Mme MATEAU Agnès LETM

M. VIROULAUD Pascal MATH

5. Dispositifs propres à l'établissement ou nouveaux :

6eme	5eme	4eme	3eme
6B Bi Langues AP Français et Mathématiques (1/2 groupes 2x 2h) AP TICE 1/2h Nouvelle sixième : 1h d'approfondissement / de soutien Mathématiques ou Français Devoirs Faits Chorale (1h)	5B, 5C Allemand (BiLv) ou Espagnol Latin 5B et 5C 1h 5A 5B : Génération 24 Projet MAPS + Co ens AP Français HG (1/2 h) Parcours Avenir (1/2 h) Devoirs faits Chorale (1h)	4B, 4C Allemand (BiLv) ou Espagnol Co ens AP Mathématiques (1/2h) Latin 4B et 4C (2h) Génération 24 Parcours Avenir (1/2h) Projet MAPS + Devoirs Faits Chorale (1h)	3A, 3B All BiLv ou Espagnol Co ens AP Mathématiques (1/2h) Latin 3A et 3C (2h) Projet oral (1/2h) Parcours Avenir (1/2h) Devoirs faits Chorale (1h)

6. Calendrier trimestriel 2023 – 2024 :

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Dates	04/09/2023 au 03/12/2023	04/12/2023 au 17/03/2024	18/03/2024 au 5/07/2024
Arrêt des notes	1er/12/2023	15/03/2024	29 /05/2024 = 3e 14/06/2024 = 6e 5e 4e
Conseils de classe	04/12/2023	18/03/2024	30 et 31/06/2024 = 3e 17/06/2024 = 6e 5e 4e

VACANCES SCOLAIRES	JOURS FÉRIÉS
TOUSSAINT : du 21/10/2023 au 5/11/ 2023 inclus	Mercredi 1er et samedi 11 novembre 2023 (Toussaint et Armistice)
NOËL : du 23/12/2023 au 07/01/2024 inclus	Lundi 25 décembre 2023 (jour de Noël)
HIVER : du 17/02/2024 au 03/03/2024 inclus	Lundi 1er janvier 2024 (jour de l'an)
PRINTEMPS : du 13/04/2024 au 28/04/2024 inclus	Lundi 1 ^{er} avril 2024 (Pâques)
ÉTÉ : le 05/07/2024, après la classe	Mercredi 1er mai (fête du travail)
	du 8 au 10 mai 2024 (Victoire 1945 et Ascension)
	Lundi 20 mai 2024 (Pentecôte)

7. Convention Séquence d'observation en milieu professionnel :

CONVENTION

SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

-3^{ème} GÉNÉRALE-

Vu le code du travail, et notamment son article L.211-1 ;
Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.313-1, L.331-4, L.331-5, L.332-3, L.335-2, L.411-3, L.421-7, L.911-4, D.332-14 ;
Vu le Code civil, et notamment son article 1384 ;
Vu le décret n°2003-812 du 26 août 2003 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ;
Vu la circulaire n°2003-134 du 8 septembre 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ;

Vu l'avis émis lors du conseil d'administration du collège en date du 03 octobre 2016 autorisant la cheffe d'établissement à conclure au nom de l'établissement toute convention relative aux périodes en entreprise conforme à la convention type.

Élève :

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Classe : 3^e

Stage d'observation
en milieu professionnel :

Du lundi 20 novembre 2023 au vendredi 24 novembre 2023

Entre l'entreprise ou l'organisme d'accueil

Nom et raison sociale : _____
Adresse : _____
N° de téléphone : _____ N° de fax : _____
Mel : _____
Représenté par : _____ en qualité de : _____

Et l'établissement scolaire

Collège Marcel Pagnol –3, rue du docteur Bonduel – 17380 Tonnam-Boutonne

☎ 05.46.33.21.36 📠 05.46.33.33.49

✉ : ce.0170082x@ac-poitiers.fr

représenté par Mme Christine Delouard, en qualité de cheffe d'établissement

Il a été convenu ce qui suit :

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Article 1 – La présente convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice de l'Élève du Collège M. Pagnol désigné en annexe, d'une séquence d'observation en milieu professionnel dans le cadre de l'enseignement en classe de 3^e générale.

Article 2 – Les objectifs et modalités de la séquence d'observation sont consignés dans l'annexe pédagogique.
Les modalités de prise en charge des frais afférents ainsi que les modalités d'assurances sont définies dans l'annexe financière.

Article 3 – L'organisation de la séquence d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil et la cheffe d'établissement.

Article 4 – La convention comprend des dispositions générales et des dispositions particulières constituées par les annexes pédagogique et financière.
L'ensemble du document doit être signé par la cheffe d'établissement et le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil; il

doit en outre être visé par l'Élève et son représentant légal, par le ou les professeur(s) chargé(s) du suivi de l'Élève et par le tuteur. La convention sera ensuite adressée à la famille pour information.

Article 5 – Les Élèves demeurent sous statut scolaire pendant la période d'observation en milieu professionnel. Ils restent sous l'autorité et la responsabilité de la cheffe d'établissement. Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisation.

Article 6 – Durant la séquence d'observation les Élèves n'ont pas à concourir au travail dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil. Au cours des séquences d'observation, les Élèves peuvent effectuer des enquêtes en liaison avec les enseignements. Ils peuvent également participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou à des démonstrations en liaison avec les enseignements et des objectifs de formation de leur classe, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel. **Les Élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles R.234-11 à R.234-21 du Code du travail.** Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer des travaux légers autorisés aux mineurs par le même Code.

Article 7 - Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée (en application de l'article 1384 du code civil) :- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard de l'Élève - soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif à l'accueil d'Élèves.

La cheffe de l'établissement d'enseignement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'Élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la visite d'information ou séquence d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la visite ou séquence, soit au domicile.

Article 8 – L'Élève bénéficie de la législation sur les accidents du travail définie à l'article L.412-8(2) du code de la sécurité sociale. En cas d'accident survenant à l'Élève, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser la

déclaration d'accident à la cheffe d'établissement d'enseignement de l'Élève dans la journée où l'accident s'est produit.

Article 9 - Les modalités de mise en œuvre, au sein de l'entreprise, des mesures de protection définies par le protocole national en vigueur pour assurer la santé et la sécurité des salariés face à l'épidémie de Covid—19 s'appliquent à l'Élève.

Article 10 - La cheffe d'établissement d'enseignement et le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil de l'Élève se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence d'un Élève seront aussitôt portées à la connaissance de la cheffe d'établissement.

Article 11 - La durée de présence de l'Élève mineur(e) en milieu professionnel ne peut excéder 7 heures par jour. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de deux jours, si possible consécutifs (la période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche). Pour chaque période de vingt-quatre heures, une période minimale de repos quotidien doit être fixée à quatorze heures consécutives. Au-delà de 4 heures et demie d'activités en milieu professionnel, l'Élève doit bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes, si possible consécutives. Les horaires journaliers de l'Élève ne peuvent prévoir sa présence sur leur lieu de stage avant six heures du matin et après vingt heures le soir. Pour les Élèves de moins de seize ans, le travail de nuit est interdit. Cette disposition ne souffre aucune dérogation.

Article 12 - La durée de la présence hebdomadaire de l'Élève en milieu professionnel ne peut excéder 30 heures (pour les Élèves de moins de 15 ans) et 35 heures (pour les Élèves de plus de 15 ans). L'Élève bénéficie de la durée totale des divers congés scolaires, aux dates fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale. Des dérogations aux dispositions ci-dessus peuvent être accordées par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Article 13 - La présente convention est signée pour la durée d'une séquence d'observation en milieu professionnel.

*** Précision de la DSDEN 17 (Direction départementale de l'Éducation Nationale) :**

Les stages de découverte du monde professionnel à l'intention des Élèves de 3^e générale ont pour finalité première la connaissance de l'entreprise et visent à élargir la représentation du monde du travail de nos jeunes afin qu'ils puissent mieux élaborer leur projet personnel de formation.

Compte tenu de cet objectif, je vous rappelle qu'il n'est pas souhaitable que les Élèves de 3^e effectuent ce stage dans une école.

*** Précision sur l'âge de l'Élève :**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'article L.4153-1 du code du travail, modifié par l'article 19 de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, autorise les Élèves de moins de 14 ans, des classes de quatrième ou de troisième, à effectuer leur séquence d'observation dans une entreprise régie par le droit privé. Ainsi tous les élèves de classe de quatrième et de troisième sont soumis à la même réglementation, quelque soit leur âge, pour effectuer leur séquence d'observation.

TITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

A-ANNEXE PÉDAGOGIQUE

ÉLÈVE

Nom : Prénom : Date de naissance : Classe :
Adresse : Code Postal : Ville : Tel :
:

ENTREPRISE		COLLÈGE Marcel PAGNOL	
Tuteur en entreprise :		Professeur chargé du suivi :	
Nom :	Qualité :		

DATES ET HORAIRES DU STAGE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Période de stage :	Du 20 / 11 / 2023 au 24 / 11 / 2023				
Jours	Matin		Après-midi		Total des heures
Lundi	de	à	de	à	
Mardi	de	à	de	à	
Mercredi	de	à	de	à	
Jeudi	de	à	de	à	
Vendredi	de	à	de	à	
Samedi	de	à	de	à	
<i>Horaires journaliers de l'Élève (7 heures par jour maximum, 35 heures hebdomadaires, 30 heures hebdomadaires pour les moins de 15 ans).</i> <i>Les jours de fermeture de l'entreprise, les Élèves seront tenus d'être présents au collège (des révisions et/ou des activités de remédiation leur seront proposées).</i>					Total =

OBJECTIFS ASSIGNÉS A LA SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :

Les stages d'observation en milieu professionnel ont pour objectifs de :

- Découvrir le monde du travail et sensibiliser l'Élève à l'environnement technologique, économique et professionnel ;
- Mesurer l'importance des savoirs scolaires dans la vie professionnelle ;
- Permettre à l'Élève de construire son projet personnel d'orientation.

ÉVALUATION :

- L'Élève stagiaire, pendant la durée de son séjour dans l'entreprise, sera suivi par le tuteur de l'entreprise ;
- Au cours de la séquence d'observation l'Élève stagiaire aura à compléter un livret de stage ;
- A l'issue de cette séquence d'observation en milieu professionnel l'Élève stagiaire aura à présenter à l'oral, un compte rendu de son stage. Cette présentation sera évaluée par un jury et validera, en partie, le domaine 3 : « La formation de la personne et du citoyen ».

B-ANNEXE FINANCIÈRE

REPAS :

Les Élèves demi-pensionnaires bénéficieront d'une remise d'ordre. A l'exception des Élèves en stage à Tonnay-Boutonne, qui souhaiteraient, prendre leur repas au collège.

TRANSPORT :

Les Élèves se rendront par leurs propres moyens sur le lieu de stage. Il n'y a pas, dans le cadre des stages d'observation en entreprise, de possibilité de remboursement des frais de déplacements.

ASSURANCE :

Le collège est assuré auprès de la M.A.I.F dans le cadre de son contrat d'établissement pour toutes les séquences d'observation en milieu professionnel. Cette assurance couvre la responsabilité civile de l'Élève pour les dommages qu'il pourrait causer en milieu professionnel ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil ou sur le trajet menant soit au milieu professionnel soit au domicile.

Toutefois l'Élève doit être couvert en responsabilité civile par sa famille. Cette assurance reste obligatoire.

Document établi en **2 exemplaires originaux** (1 pour l'entreprise, 1 pour le collège) et 1 exemplaire photocopié pour la famille.

<p>Fait à.....le</p> <p>Le représentant de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil</p> <p>Signature et cachet</p>	<p>Fait à Tonnay Boutonne, le</p> <p>La Principale</p> <p>Mme Delouard Christine</p>
<p>Vu et pris connaissance le :.....</p> <p>Les parents ou le responsable légal de l'Élève</p> <p>Nom et signature</p>	<p>Vu et pris connaissance le :.....</p> <p>L'Élève</p> <p>Nom et signature</p>

8. PAA pédagogique 2023 2024 :

Parcours	6ème	5ème	4ème	3ème
Artistique et Culturel	Collège au Cinéma (Mme Drouet) Représentation théâtrale : (Mme Bobinet)	Sortie Cinéma Ciné Rex (Mme) Festival International du Film d'Aventure / handicap (Mme Brient)	Sortie Cinéma Ciné Rex (Mme) Intervention théâtrale :	Collège au Cinéma Représentation théâtrale : Gallia Saintes
	Théâtre en Anglais : (Mme Kielbassa)	Visite du Musée du Nouveau monde de La Rochelle (M. Montalibet)		Sortie Cité de l'espace Toulouse (M. Samain)
		Tape m'en 5 c'est pour écrire ! Concours d'écriture collaborative (Mme Bobinet, M. Montalibet)	Brigade d'Intervention Poétique (Mme)	La femme dans l'ART (M)
	Faites la Une, rencontre avec un journaliste, revue de presse, webradio 4eme 3eme (M , Mme Brient, M ; Vansse, Mme Bobinet, Association Radio Collège) EMI : éducation aux MEDIAS et à l'information, Semaine de la Presse, actions lecture cursive, (Mme Bobinet)			
	Groupes : Soutien / Approfondissement CM 2 /6EME Lecture offerte aux élèves de l'école maternelle (Mme Drouet)	Partenariat Bibliothèque de Tonnay Boutonne Les nuits de la Lecture Concours de Lecture La Grande Librairie (Mme Bobinet)	Rencontre avec une autrice / un auteur (Mme Bobinet, Mme Mateau, Mme Scotto)	
		Jouons les cartes de la Fraternité (M)	Adopte un livre (M)	Ateliers Oral (Mme Kielbassa, Mme Domergue, Mme Brient, M. Vansse)
		Rencontres Artiste plasticien	Ateliers Slam, animation : de l'écrit à la scène... (M)	
	Readers in English - bibliothèque en langue anglaise (Mme Mastil)			
	Journée du sport scolaire // Journée Jeux Olympiques // Journée de la Danse contemporaine // sortie Rugby (M. Lecamp, M Mensencal)			
	Semaine des Mathématiques (M. Le Marrec)			
	Animations Foyer Rural de Tonnay Boutonne danse, atelier créatif			
	Classes Chantantes (M. Boutteaud)	Chorale . concert – commémoration (M. Boutteaud)		
	« Le temps d'un chapitre » – tous les jours (Mme Mastil)			
	Latinistes : sortie site du Fâ + atelier archéologie (Mme Brient)			
	Journée Franco-Allemande (Mme Carle)			
	Ateliers : « Jeux et stratégies » ? (animateurs Val de Saintonge M. Prouteau)			
	Création d'une galerie d'Arts : lieu d'exposition des travaux d'élèves			
	Collecte éco-solidaire « Piles solidaires » projet graine de reporters scientifiques (Mme Caillon)			

Santé	Découverte vie affective (Mme Sabatié, centre de planification)	Découverte vie affective Santé et sport – rame (EPS, SVT) (M. Lecamp, M. Mensencal, M. Foilleret)	Découverte Vie Affective Prévention des conduites à risques addictif (partenaire extérieur)	Découverte vie affective ? (Mme Sabatié, centre de planification)
	Association sportive // Journée du sport féminin // journée Vélo 5eme : M. Lecamp, M. Mensencal)			
		Concours Fou d'id Alimentation (Mme Caillon, M. Foilleret)		
	Les promeneurs du Net (intervenant ext.)	Option G24 : +1,5h EPS/sem. (M. Mensencal, M. Lecamp)		Formation PSC1 (M. Samain)
	Accompagnement du Stress ? Respirothèque			
Citoyen	Formation et élection des délégués (CPE, Mairie de Tonnay Boutonne)			
	Atelier Généalogie (M. Montalibet)			
	Programme Cube S économie d'énergie (M. Foilleret, M. Samain, M. Leduc, Mme Caillon)			
	Sécurité Bus	ASSR1 – double passation, sortie vélo (M. Mensencal, M. Montalibet)	Questions de justice, Educ Fi (économie) (M. Vansse)	ASSR2 (M. Vansse)
	Conseillers Départementaux Jeunes, Eco –Délégués, CVC (CPE)			
		Visite du Parc Eolien St Crépin (M. Samain)		
	Les promeneurs du Net (intervenant ext.)	Ecrans et Réseaux (Gendarmerie)	Sortie Festiprev La Rochelle (M. Vansse)	
	Festival délocalisé Festiprev' CinéRex (Association Radio Collège. APE de Tonnay Boutonne. M. Vansse. M. Montalibet)			
		Les cartes de la Fraternité (Mme Mateau)	Cordée Gendarmerie (Mme Domergue)	
	Egalité Filles Garçons, Exposition dessine-moi l'égalité des genres (Mme M. Vansse, M. Foilleret)			
	Action solidarité, Banque Alimentaire			
	Projet Ruche			
	Projet Bouchons Lycée Dassault			
	Exposition CASDEN : Histoire, sport et Citoyenneté (M. Lecamp)			
	Exposition Terre Fragile (Hall)			
	ESS Junior association (M. Foilleret, Mme Kielbassa)			
	Projet Laïcité (M. Montalibet)			
	Programme Phare (Harcèlement) (CPE Mme Brunelle, M. Montalibet, Mme Domergue, élèves)			

Liaisons 6ème / Cm1 Cm2 – Cons. Ec /coll.

**Liaisons Musicales, sportives,
culturelles, scientifiques, citoyennes**

**Liaisons 6^{ème} / Cm1 Cm2 –Cons. Éc./coll.
Liaisons Musicales, sportives,
culturelles, scientifiques, citoyennes**

Avenir

Stage en entreprises et soutenance orale

**L'Apprentissage ça se travaille,
Olympiades des métiers
(M. Samain)**

**Cordée Gendarmerie
(Mme Domergue)**

**Cordées de la réussite, concours
PAENA , visite ENSMA
(M. Samain, M. Vansse, Mme Caillon)**

**Visite Entrepreneuses
(Mme Bobinet)**

**Accompagnement PPRE stages
(M. Vansse)**

**Découverte des métiers
(M. Foilleret)**

**Forum des métiers
(St JEAN PP 4EME)**

**Forum DES FORMATIONS, visites
lycées, Journée de la voie Pro
(PP 3eme)**

Liaison 3^{ème}/2de- Soirée des Provisseurs

0.5h /sem Orientation PP de 5eme

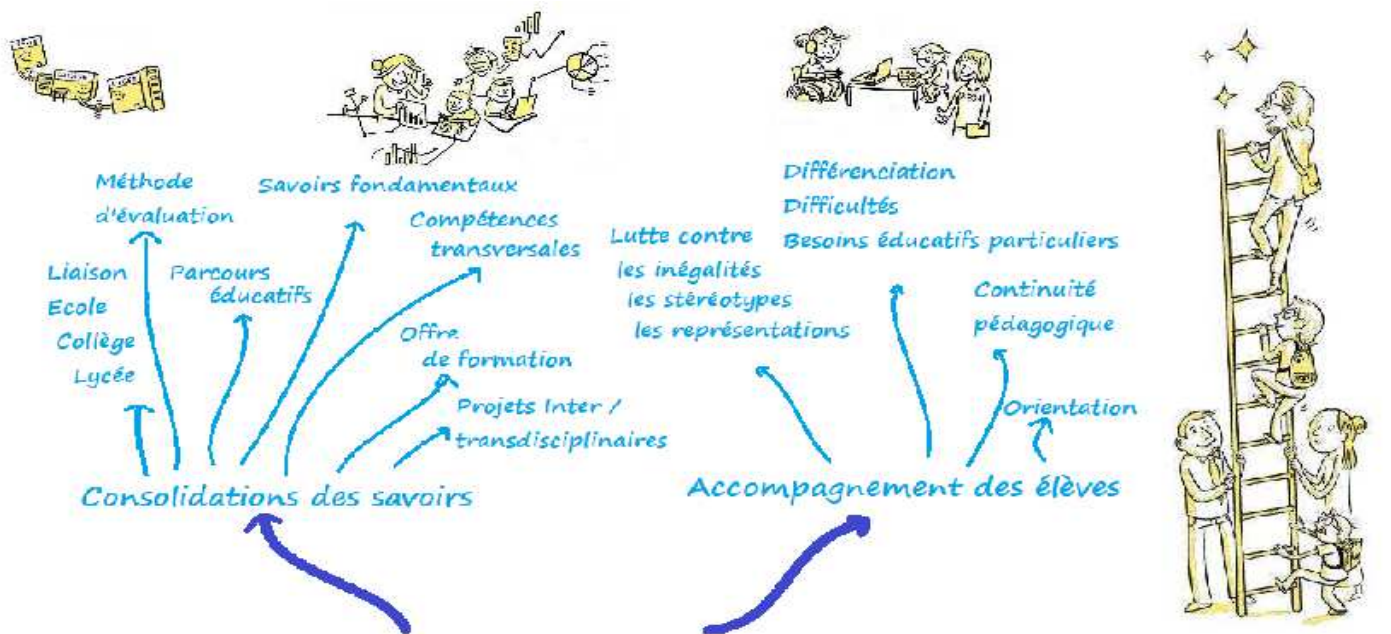
0.5h /sem Orientation PP de 4eme

0.5h /sem Orientation PP de 3eme

Projet MAPS / PERSEVERANCE SCOLAIRE

(Coordonnateur Mme Caillon)

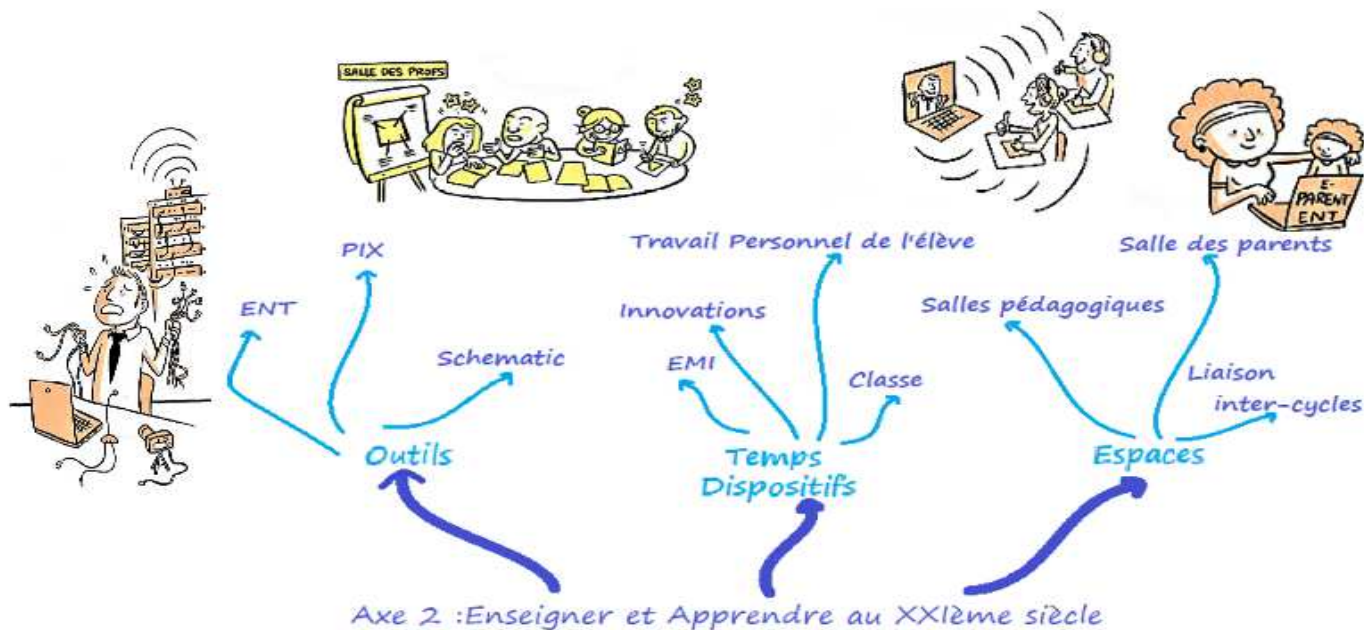
9. Projet d'établissement 2023 2027 :



Axe 1 Favoriser les parcours scolaires ambitieux et la réussite de tous les élèves en luttant contre les inégalités et les représentations



PROJET D'ETABLISSEMENT 2023 2027 COLLEGE MARCEL PAGNOL



Axe 2 : Enseigner et Apprendre au XXIème siècle



PROJET D'ETABLISSEMENT 2023 2027 COLLEGE MARCEL PAGNOL



Comportement citoyens prosociaux solidaires



Conscience écologique Développement durable



Compétences psychosociales

Respect de soi

Sentiment d'appartenance

Confiance en soi

Qualité de vie au collège

Harcèlement

Soutien psychologique

Discriminations Violences

Responsabiliser

Eduquer

Protéger

AXE 3 CLIMAT SCOLAIRE, BIEN-ÊTRE, CULTURE CITOYENNE



PROJET D'ETABLISSEMENT 2023 2027 COLLEGE MARCEL PAGNOL



Projet d'établissement



Accompagner la fracture numérique, les difficultés



Information / Communication

Valeurs Républicaines

Intances

Compétences professionnelles

Travail en équipe

Accueil

Partenaires

Collectif de travail

Alliance Educative

Axe 4 Accompagner les membres de la communauté scolaire dans la connaissance des attendus du Collège, par l'information et la confiance



PROJET D'ETABLISSEMENT 2023 2027 COLLEGE MARCEL PAGNOL

10. Le programme PHARE – Plan I :



PHARE

Année Scolaire
2023-2024

Protocole d'intervention Méthode de la Préoccupation Partagée, version française – MPP^{fr}

Traitement des situations de harcèlement et d'intimidation
collège/lycée

L'établissement met en place une équipe « Bien-être », pluridisciplinaire et constituée de personnels spécifiquement formés par le Centre ReSIS.

1/ L'équipe

sous la direction de M/Mme DELOUARD, chef d'établissement

1 coordinateur : M/Mme MAÏEN Yvelin (contact privilégié du Centre ReSIS)

1 équipe d'adultes formés (environ 5 à 6 personnes, dont le coordinateur) :

M/Mme DOMINGUEZ Dominique

M/Mme DOMINGUEZ Cécile

M/Mme DISSOT Alina

M/Mme BRUNELLE Amélie

M/Mme GOMBAUD Laurence

M/Mme BAIENT Marie

M/Mme SARLE Marie

M/Mme DAVOUET Cécile

M/Mme FOULLEAU Amarly

M/Mme

2/ Les modalités d'action

A / Les situations de harcèlement peuvent être portées à la connaissance de l'équipe de plusieurs façons :

- l'élève harcelé se confie.
- un élève témoin ou un adulte a connaissance d'une situation de harcèlement.
- des parents informent l'établissement.

Être attentif aux signaux faibles de la souffrance : Remplir la fiche « alerte » et la donner au coordinateur.

Toutes les fiches sont stockées en lieu sûr et demeurent confidentielles. Préciser les conditions de transmission des informations : à qui ? (autres membres de l'équipe, professeurs principaux, assistants d'éducation...), dans quel but ? (vigilance des enseignants en classe, des AED en cours de récréation, aménagements éventuels...), avec quelles précautions ? A préciser :

.....

.....

B/ La prise en charge

- Le coordinateur désigne les personnels de l'équipe qui prendront en charge le cas présenté et organise le calendrier des entretiens. Il recueille les fiches remplies après les entretiens.

- 1^{er} entretien : Entretien avec l'élève cible. Le temps n'est pas limité (en général, environ 20 à 30 min). Le revoir plusieurs fois, en particulier après chaque série d'entretiens avec les IP. Il est important d'établir une relation d'alliance. Le voir en dehors des horaires de cours : ces entretiens doivent être confidentiels, les autres élèves ne doivent pas savoir qu'ils ont lieu. Il est important que l'élève victime puisse contacter rapidement et facilement la personne qui le prend en charge, afin d'assurer sa sécurité (numéro de téléphone ou autre moyen).

- Entretiens avec les IP (intimidateurs présumés). Deux séries d'entretiens de 2-3 minutes maximum, **sur 2 semaines** (une série d'entretien la 1^{ère} semaine, une deuxième série d'entretiens la 2^{ème} semaine avec les mêmes). Montrer sa préoccupation et leur demander de faire des propositions qui les engagent pour mettre fin à la situation d'intimidation. Remplir la fiche IP après chaque entretien. Il est possible et même très recommandé de recevoir de la même manière d'autres élèves, en plus des IP identifiés. Tous sont reçus « en témoins » de la situation.

Revoir l'élève cible peu de temps après avoir vu les IP/témoins.

- Vérifier que les suggestions des IP sont appliquées, et que la situation évolue positivement.

- Si des sanctions doivent être prises, l'accompagnement de l'élève cible doit être d'autant plus renforcé, et des entretiens MPP^{er} peuvent être menés avec les élèves non sanctionnés.

- Continuer à voir régulièrement l'élève cible, notamment après les entretiens avec les IP, puis **sur le long terme**. Remplir les fiches de suivi systématiquement.

- Entretien avec les parents de l'élève cible si nécessaire. Remplir les fiches de suivi. (Précisions ci-dessous)

- Les parents des élèves intimidateurs ne doivent pas être informés, sauf si une sanction est envisagée.

- Bilan de l'équipe : remontée des informations au chef d'établissement. Evaluation de la situation : résolue/non résolue (en fonction de la situation de l'élève cible, de son témoignage).

C/ Lien avec les parents

- Si le degré d'inquiétude (voir fiche «cible») est élevé, il faut avertir les parents.
- Il faut obtenir l'adhésion de l'élève, le rassurer.

3 étapes pour mener à bien l'entretien :

- 1- **Alliance** : Il faut établir une relation d'alliance avec les parents : ils doivent devenir nos alliés, car sinon ils peuvent entraver la mise en place du protocole. Pour cela il faut être à l'écoute, accepter la légitimité de leurs émotions, de leur point de vue, montrer de l'empathie pour leur souffrance et la situation de leur enfant.
- 2- **Annoncer le protocole** : c'est une posture d'expert, qui vise à démontrer que notre protocole est avant tout destiné à protéger leur enfant. On indique le délai de 15 jours pour aboutir à des résultats concluants, sans quoi on passera à un autre mode d'action (sanctions éventuellement).
- 3- **Contractualisation** : Il s'agit de donner aux parents un rôle utile, qui consiste à nous informer de l'état de leur enfant, tel qu'ils le voient à la maison et de nous donner des nouvelles, afin que nous soyons certains d'aller dans la bonne direction. Fixer un nouveau RDV : 2-3 jours après si le parent est inquiet ou 15 jours si le parent est pleinement rassuré.

D/ Le cas du cyberharcèlement et du sexting : voir annexe 1

3/ Cas du chahut en classe

Il existe un protocole spécifique du Centre ReSIS.

La situation d'un élève harcelé est toujours aggravée au sein d'une classe problématique ou chahuteuse. Il est essentiel de prendre en compte cet élément dans le traitement de sa situation.

4 / Mise en place d'outils de communication

A/ A destination des personnels de l'école : ce protocole permet de faire connaître l'action de l'équipe « bien-être » auprès de l'ensemble des personnels.

B/ A destination des élèves : l'équipe « bien-être » passe dans les classes pour se présenter selon les modalités précisées dans le **document annexe 2** :
« **Communication avec les élèves** ».

⋮

Cette démarche est à faire à la rentrée scolaire puis à renouveler en janvier/février.

C/ A destination des parents d'élèves : Une information écrite est diffusée aux parents, dans laquelle doivent essentiellement figurer les informations suivantes :

- « L'établissement a mis en place une équipe bien-être pour intervenir et traiter rapidement les situations d'intimidation ou de harcèlement scolaire ».
- Les noms des personnels impliqués est donné, un contact (mail ou autre) est communiqué.
- « Tout élève est susceptible d'être rencontré par l'équipe pour contribuer par ses suggestions à l'amélioration de la situation d'un camarade ; il s'agit d'entretiens brefs et peu nombreux, qui n'empiètent jamais sur le temps de travail de l'élève ».
- « Nous sommes à votre disposition pour vous recevoir si vous êtes inquiets pour votre enfant ».

5/ L'adaptation du protocole à l'école primaire : voir annexe 3

6/ Une évaluation systématique de la MPP^{tr}, en fin d'année scolaire :

Nombre de situations traitées, nombre de situations résolues/non-résolues

Tableau Excel fourni par le Centre ReSIS et à communiquer régulièrement au Centre ReSIS par le coordinateur de l'équipe à l'adresse centreresis@gmail.com

Plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école

100% PRÉVENTION

- ✓ **Coordonnateurs harcèlement** dans tous les établissements scolaires via le dispositif PHARE
- ✓ **Formation** de tous les enseignants, personnels éducation, AESH et professionnels de la jeunesse et des collectivités
- ✓ **1 000 services civiques** dédiés dans tous les lieux de vie de l'enfant
- ✓ **Systématisation de la sensibilisation** des élèves et des parents
- ✓ **Des cours d'empathie** pour développer les compétences psychosociales des élèves

100% DÉTECTION

- ✓ **Numéro unique : 3018**
- ✓ **Plan de personnel** dédié au harcèlement dans chaque académie
- ✓ **Questionnaire soumis à tous les élèves dès le CE2** pour un recueil systématique de la parole
- ✓ **Stages de détection aux risques** pour les parents volontaires
- ✓ **Temps de parole dédiés** pour les élèves et les parents

100% SOLUTIONS

- ✓ **Équipes académiques d'intervention**
- ✓ **Changement d'établissement de l'élève harcelé** en cas de harcèlement grave



ÉCOLE



SPORT

- ✓ **Formation** de tous les éducateurs sportifs et des bénévoles des directeurs techniques nationaux, et des directeurs régionaux et départementaux de la jeunesse, de l'éducation et des sports
- ✓ **Sensibilisation renforcée** des présidents de fédérations, des directeurs techniques nationaux, et des directeurs régionaux et départementaux de la jeunesse, de l'éducation et des sports

- ✓ **Suivi systématique de la lutte contre le harcèlement** dans les contrats de délégation des fédérations
- ✓ **Contrôles renforcés** de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR)

- ✓ **Protection renforcée** des sportifs contre le cyberharcèlement



NUMÉRIQUE

- ✓ **Diffusion d'un livret de prévention contre le cyberharcèlement** auprès des enfants en école primaire
- ✓ **Label « Parents, partenaires numérique »** pour les associations qui accompagnent les familles

- ✓ **Bouton de signalement** qui renvoie vers la plateforme 3018 sur l'ensemble des réseaux sociaux
- ✓ **Passeport numérique P13 et** pour sensibiliser aux risques et aux gestes à adopter en ligne pour tous les élèves de 6^e

- ✓ **Exclusion du réseau social** qui a servi au délit, d'une durée de six mois à un an, en cas de harcèlement grave



POLICE-GENDARMERIE

- ✓ **Présentations par les policiers et les gendarmes** en milieu scolaire pour sensibiliser les familles aux risques encourus
- ✓ **Renforcement de la formation** pour tous les policiers et les gendarmes

- ✓ **Grille d'évaluation commune** (police, gendarmerie, justice) pour mieux prendre en compte les dépôts de plainte

- ✓ **Mise en place d'un dispositif national harmonisé par l'Office des mineurs (Ofmin)** pour une meilleure prise en charge des plaintes des victimes



JUSTICE

- ✓ **Renforcement de la formation** des magistrats et du personnel de la Protection judiciaire de la jeunesse
- ✓ **Mobilisation des professionnels de Justice** pour sensibiliser les élèves à cette infraction et aux risques de sanctions encourus

- ✓ **Comités locaux dédiés aux Victimes (Clav)** : un référent éducation, police-gendarmerie et Justice à l'échelle locale dans chaque parquet
- ✓ **Grille d'évaluation commune** (police, gendarmerie, Justice) pour mieux prendre en compte les plaintes

- ✓ **Saisine systématique et immédiate** du procureur pour chaque situation préoccupante
- ✓ **Référent harcèlement** dans tous les tribunaux
- ✓ **Sanctions pénales graduées** : stages de citoyenneté (parents + élèves) ; Justice restaurative ; réparation pénale ; peines aggravées allant jusqu'à dix ans en cas de suicide
- ✓ **Confiscation** du téléphone portable



SANTÉ

- ✓ **Création de modules de formation** dédiés au repérage des troubles anxieux et dépressifs chez l'enfant
- ✓ **Intervention des professionnels de santé** dans les établissements scolaires tout au long de l'année
- ✓ **Coopération territoriale renforcée** entre les professionnels de santé et les personnels de santé scolaire
- ✓ **Consolidation du réseau des maisons des adolescents** pour en faire une ressource d'expertise pour le personnel scolaire

- ✓ **Travail avec les professionnels de santé** pour améliorer les signalements des cas de harcèlement

- ✓ **Renforcement** du dispositif Mon soutien psy :
- **conditions d'accès facilitées** pour les consultations avec des psychologues
- **augmentation du nombre de séances prises en charge** par l'Assurance maladie

11. Les permanences des vacances scolaires :

12. DATES CONGES SCOLAIRES		JOURNEES ADMINISTRATIVES	RESPONSABLES
TOUSSAINT	21.10.23 au 05.11.23 inclus	23.10.23 / 24.10.23	1) Mme Delouard 2) Mme Rodrigues
NOEL	23.12.23 au 07.01.24 inclus	05.01.24	Mme Rodriguez
HIVER	17.02.24 au 03.03.24 inclus	29.02.24 / 1.03.24	Mme Delouard
PRINTEMPS	13.04.24 au 28.04.24 inclus	15/04/24 / 16/04/24	Mme Merle

12. Protocole de remplacement :



PROTOCOLE RELATIF AU REMPLACEMENT DE COURTE DURÉE

Année scolaire 2023 2024

OBJECTIFS

La continuité de service public étant un principe à valeur constitutionnelle dont découle la continuité d'enseignement énoncée à l'article L 912-1 du Code de l'éducation, le Collège Marcel Pagnol se dote d'un plan relatif au remplacement de courte durée (RCD) conformément aux obligations réglementaires définies par le décret n° 2023-732 du 8 août 2023.

Le protocole vise à établir les principes qui encadrent la mise en œuvre du protocole de remplacement de courte durée afin de **minimiser le nombre d'heures d'enseignement non assurées**. Il est mobilisé pour l'ensemble des absences d'une durée inférieure ou égale à deux semaines. Il se décline de manière opérationnelle afin de faciliter **la circulation de l'information, la rémunération des personnels** qui assurent un enseignement complémentaire et l'établissement de **bilans réguliers**.

Qui peut réaliser un Remplacement de Courte Durée ?

L'ensemble des professeurs et des personnels éducatifs, à l'exception des stagiaires, peut contribuer au remplacement de courte durée. Cette disposition est également valable pour les professeurs documentalistes, les professeurs à temps partiels ou déchargés.

Comment sont définies les priorités ?

Sollicitation des enseignants afin de prendre en charge une classe dont le cours n'est pas assuré.

- Positionnement d'un **enseignant signataire d'une part fonctionnelle PACTE RCD**
- Appel aux **volontaires** pour assurer un remplacement rémunéré en HSE
- Appel à un **AED** pour encadrer une séquence pédagogique numérique ou surveiller un devoir en fonction des possibilités liées au bon fonctionnement du service Vie scolaire.

Quelles sont les heures d'enseignement susceptibles d'être remplacées ?

L'ensemble des heures obligatoires d'enseignement qui figurent à l'emploi du temps des élèves est susceptible de faire l'objet d'un remplacement, y compris les heures en effectif réduit. Sont néanmoins exclues de cet ensemble les heures proposées dans le cadre du dispositif « devoirs faits ».

Si les heures non assurées sont principalement confiées à d'autres personnels que le titulaire ordinaire, la pratique de **l'auto-remplacement**, dans le respect d'une éthique professionnelle, est possible, à la discrétion des enseignants, à des fins de rattrapage des cours et de préservation du volume d'enseignement annuel.

Le constat et les besoins

Durant l'année scolaire 2022-2023, le nombre d'heures assuré en Remplacements de courte durée a été de 225 heures sur un total $26 \times 12 \times 36 = 11\,232$ d'heures prévues à l'emploi du temps.

Pour information, le nombre d'heures assuré en Devoirs faits a été de 350 heures.

Quelles activités sont proposées en remplacement de courte durée ?

L'usage des heures remplacées est laissé à la discrétion du professeur dans le respect de sa liberté pédagogique.

Il peut s'agir de :

- Séance de cours inscrite dans la progression pédagogique du professeur remplacé (si même discipline)
- Séance pédagogique liée au programme de la matière enseignée par le professeur remplaçant
- Révisions ou approfondissement de notions déjà vues, ou en cours d'acquisition par la classe ou le groupe avec l'enseignant remplacé
- Apprentissages centrés sur des savoirs fondamentaux (dictée, calcul mental...) ou des points de méthodologie généraux (prise de notes, organisation du travail, etc.)
- Travaux sur des objets liés aux différents parcours éducatifs
- Devoirs surveillés
- Séquences pédagogiques numériques.

Modalités de mise en œuvre du pacte

- **Les remplacements seront uniquement effectués au collège Marcel Pagnol**
- En fonction de leur emploi du temps, les enseignants indiquent sur proposition s'ils acceptent d'assurer un remplacement
- Pour le professeur signataire d'un Pacte Remplacement, la date de fin de versement de la part fonctionnelle sera déterminée au prorata temporis de sorte que la rémunération couvre les heures de remplacement effectuées.

Rémunération des heures de RCD

Attributaires d'un Pacte : 1250 euros bruts défiscalisés et désocialisés par part fonctionnelle octroyée pour une mission de 18h.

Non attributaires d'un Pacte : Heures Supplémentaires Effectives (HSE) également défiscalisées et désocialisées.

Modalités de validation et d'évaluation du plan RCD

Le présent protocole entrera en vigueur après **présentation au Conseil d'Administration** et validation par les autorités académiques.

Le Chef d'établissement dresse un **tableau de bord du remplacement** de courte durée de l'établissement et réalise un bilan synthétique présenté deux fois par an au conseil d'administration.

13.Pactes au 01 10 2023 :

CLG COLLEGE MARCEL PAGNOL - TONNAY BOUTONNE

LISTE DES DISPOSITIFS PACTE

Enveloppes				
Etablissement	Nombre d'unités allouées	Nombre d'unités consommées	Solde	% consommation
0170082X	33.00	33.000	0.000	100.00

Agent / support					Descriptif pacte				
Nom Prénom	Fct	Support	Discipline	Mod. aff.	Activité	Unités	Conco	Période	Paiement
BOUTTEAUD PAUL	ENS	0170082X	EDU MUSICA	AFA	Difficulté scol. 24h	1.00	1.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
BRIENT MARIE	ENS	0170082X	LETT CLASS	TPD	RCD 18h	1.00	1.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Devoirs faits 24h	2.00	2.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Projets pédag.innov.	0.50	0.500	01/09/2023 31/08/2024	✓
CAILLON GERALDINE MARIE	ENS	0170082X	PHY.CHIMIE	TPD	RCD 18h	1.00	1.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Devoirs faits 24h	3.00	3.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Projets pédag.innov.	1.00	1.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
DOMERGUE ELISE	ENS	0170082X	ESPAGNOL	TPD	Devoirs faits 24h	1.00	1.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Besoins particuliers	1.00	1.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Projets pédag.innov.	0.50	0.500	01/09/2023 31/08/2024	✓
DROUET CECILE	ENS	0170082X	LET MODERN	TPD	Besoins particuliers	0.50	0.500	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Projets pédag.innov.	1.00	1.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
FOILLERET AMAURY	ENS	0170082X	S. V. T.	TPD	RCD 18h	1.00	1.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Devoirs faits 24h	2.50	2.500	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Projets pédag.innov.	0.50	0.500	01/09/2023 31/08/2024	✓
KIELBASSA DEBORAH	ENS	0170082X	ANGLAIS	TPD	Devoirs faits 24h	3.00	3.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
LE MARREC ERWAN	ENS	0170082X	MATHEMATIQU	TPD	RCD 18h	0.50	0.500	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Devoirs faits 24h	2.00	2.000	01/09/2023 31/08/2024	✓

CLG COLLEGE MARCEL PAGNOL - TONNAY BOUTONNE

LISTE DES DISPOSITIFS PACTE

Agent / support					Descriptif pacte				
Nom Prénom	Fonct.	Support	Discipline	Mod. aff.	Activité	Unités	Conso	Période	Paiement
					Projets pédagog.innov.	1.00	1.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Difficulté scol. 24h	1.00	1.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
MONTALIBET DAMIEN	ENS	0170082X	HIST. GEO.	TPD	RCD 18h	1.00	1.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Devoirs faits 24h	2.00	2.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Besoins particuliers	1.50	1.500	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Projets pédagog.innov.	0.50	0.500	01/09/2023 31/08/2024	✓
SAMAIN PHILIPPE	ENS	0170082X	TECHNOLOGI	TPD	RCD 18h	1.00	1.000	01/09/2023 31/08/2024	✓
					Devoirs faits 24h	2.00	2.000	01/09/2023 31/08/2024	✓

14.DBM pour vote**15. Voyage en Allemagne****Projet pédagogique****Voyage en Allemagne « Sur les traces des Romains »**

Ce voyage vise, outre la possibilité pour les élèves d'utiliser leurs acquis linguistiques en situation réelle, une volonté d'ouverture sur la culture allemande ainsi que sur les racines latines de ce pays.

Le projet de voyage en Allemagne – dans la région de Trèves – proposé cette année aux élèves germanistes ainsi qu'aux élèves latinistes de 4^{ème} et 3^{ème} s'inscrit dans un objectif pluridisciplinaire associant apprentissage linguistique et ouverture culturelle, dans un cadre européen. L'équipe pédagogique souhaite s'engager dans une ouverture sur l'international au profit de nos élèves afin qu'ils puissent se construire en tant que citoyen européen.

1. Les objectifs pédagogiques**a) Consolider et utiliser les acquis linguistiques**

Il s'agit à la fois d'un voyage culturel et linguistique. Les élèves germanistes de 4^{ème} et de 3^{ème} vont avoir la possibilité de réinvestir en situation réelle leurs connaissances linguistiques acquises depuis la 6^{ème}. Une partie des élèves ne maîtrisant pas les rudiments de la langue allemande, ils devront leur venir en aide pour communiquer (à l'auberge de jeunesse par exemple). Les élèves latinistes, quant à eux, découvriront in situ les monuments antiques étudiés en cours de

latin, leur permettant d'appréhender de manière plus concrète la vie quotidienne des habitants d'une province romaine (thermes, villas, amphithéâtre, ...)

Lors des visites et activités, les élèves devront observer et interroger le guide pour enrichir leur documentation. Un carnet de voyage leur permettra, chaque jour, de restituer leurs acquis, et au retour de présenter une synthèse du voyage.

b) Appréhender l'apprentissage linguistique dans un contexte pluridisciplinaire

Ce projet est mené en collaboration avec la professeure de lettres classiques, madame Brient. L'objectif de la démarche est de valoriser l'apprentissage de l'allemand auprès des élèves, en les aidant à établir une cohérence avec les autres disciplines. Apprendre l'allemand n'est pas une finalité en soi, mais une clef permettant de communiquer et de comprendre le monde environnant dans ses diverses composantes, historiques, culturelles entre autres.

Les monuments et sites que nous visiterons dans la région de Trèves – le Schwarzenacker Roman Museum à Hornburg, le centre-ville historique de Trèves avec la cathédrale, la basilique, la Porta Nigra, les thermes impériaux, l'amphithéâtre, la villa Borg à Perl – constituent le lien pluridisciplinaire. Ces deux matières scolaires sont liées entre elles au-delà du contexte du collège.

c) Découvrir l'Allemagne

Nos jeunes collégiens ont une connaissance assez partielle de l'Allemagne et de sa culture. Par ce séjour, ils découvriront des aspects de la culture allemande qu'ils ne connaissent pas : les monuments datant de l'Antiquité qui subsistent encore aujourd'hui, les traces de l'origine latine dans l'architecture de Trèves, mais également la découverte du petit-déjeuner allemand (bien différent du petit-déjeuner français).

d) Être autonome, devenir citoyen européen

Les élèves seront hébergés en auberge de jeunesse, une partie n'apprenant pas l'allemand au collège. Ils devront faire preuve d'autonomie et de responsabilité dans la gestion des chambrées, dans le relationnel avec le personnel de l'auberge (accueil, self). Ils seront en contact avec d'autres jeunes provenant sans doute de différents pays, ce qui leur permettra d'ouvrir leur horizon culturel.

Enfin, à l'auberge de jeunesse comme au cours des visites et activités de groupe, ils devront se comporter comme des ambassadeurs du collège et des citoyens européens.

1. Les modalités d'évaluation

Les élèves seront évalués principalement selon trois critères :

- Leur investissement dans le projet avant le voyage : préparation des visites, recherches, apport d'idées, motivation,...
- Leur implication durant le séjour : utilisation de la langue allemande pour les germanistes, réinvestissement des connaissances de culture antique pour les latinistes, curiosité lors des visites, volonté de communiquer et de partager ses connaissances, respect des règles à l'auberge de jeunesse et au sein du groupe.
- Leurs productions orales et écrites pendant et après le voyage : reportage, carnet de voyage.

Durant le séjour, chaque élève disposera d'un carnet de voyage, préparé par les enseignants. Il devra le rendre, complété en enrichi de ses souvenirs personnels, avant les vacances d'avril.

1. Public concerné

Tous les élèves germanistes des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} des collèges Marcel Pagnol de Tonny-Boutonne et de la Trézence à Loulay, ainsi que les élèves latinistes de 4^{ème} et de 3^{ème} du collège Marcel Pagnol de Tonny-Boutonne sont concernés par le voyage en Allemagne, répartis ainsi :

- 13 élèves de 4^{ème} bilangue (Tonny-Boutonne)
- 13 élèves de 3^{ème} bilangue (Tonny-Boutonne)
- 8 élèves latinistes de 4^{ème} (5 germanistes dans l'effectif total de 13 élèves)
- 12 élèves latinistes de 3^{ème} (3 germanistes dans l'effectif total de 15 élèves)
- 5 élèves de 4^{ème} LV2 (Loulay)
- 7 élèves de 3^{ème} LV2 (Loulay)

L'effectif serait donc soit de 46 élèves et 4 accompagnateurs, soit de 58 élèves si seul le collège Marcel Pagnol est concerné, soit de 58 élèves et 5 accompagnateurs si le collège de la Trérence est associé à ce projet.

1. L'organisation du séjour

Le voyage est prévu du 25 au 19 mars 2024. Le programme du séjour est organisé par les enseignants du collège. La recherche de l'auberge de jeunesse tout comme l'organisation pratique des activités (réservations, demande de guide) sont confiées à un organisme de voyage qui sera choisi suite à l'appel d'offre.

Les trajets aller et retour, ainsi que les différents trajets sur place, seront réalisés en bus.

L'équipe pédagogique souhaite que le coût par élève n'excède pas 300€, sans compter les initiatives qui seront prises afin de faire baisser le coût du voyage.

Quatre enseignants encadreront les élèves durant le séjour. Les enseignants participants sont mesdames Brient et Carle ainsi que messieurs Vansse et Le Marrec.

2. Programme du séjour

Le programme ci-dessous est donné à titre indicatif. Il est susceptible d'évoluer d'ici le départ, selon les disponibilités des sites visités.

JOUR 1

Départ de l'établissement scolaire dans la soirée en bus.

JOUR 2

Arrivée à Homburg

- **Matinée** : visite guidée du Schwarzenacker Roman Museum
- **Après-midi** : visite libre autour du site
Installation à l'auberge à 18h.

JOUR 3

Départ pour Trèves

- **Matinée** : arrivée à la ville de **Trèves**. En effet, cette ville est située au sud-ouest de l'Allemagne et connue de par ses différents édifices romains. Visite libre
- **Après-midi** : visite guidée et costumée durant 2h dans le centre historique. Ensuite, De la Porta Nigra aux thermes impériaux en passant par la cathédrale et la basilique découvrez la ville de plus en plus en profondeur. Tout au long de votre visite, des histoires passionnantes vous sont racontées sur ces édifices, leur bâtisseur et leur époque.
Installation à l'auberge à 18h.

JOUR 4

Départ de l'auberge à 8h.

- **Matinée** : visite de l'Amphithéâtre, le « colisée » de **Trèves**. En effet, construit en 100 après JC, il pouvait accueillir à l'époque 20.000 spectateurs, preuve de la richesse et la grandeur de **Trèves** !
- **Après-midi** : puis, départ vers **Perl** et visite de la Villa Borg, une des plus grandes villas de l'époque romaine que l'on ait retrouvée en Allemagne.

Retour à votre établissement en soirée, *arrivée prévue le lendemain matin.*

JOUR 5

Arrivée à l'établissement